



## Communiqué

### Consultations sur le financement en partenariat de formations sur la sécurité

**Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), le 20 avril 2022** – La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) sollicite des commentaires alors qu'elle travaille à améliorer l'accès à des formations et certifications en sécurité au travail.

En vertu de la législation en matière de sécurité, il incombe aux employeurs de fournir aux travailleurs la formation dont ils ont besoin pour travailler de façon sécuritaire.

Les employeurs, les entrepreneurs et divers intervenants s'intéressant à la sécurité au travail sont invités à participer à ces consultations et à fournir des suggestions sur les types de formations en sécurité dont leur entreprise ou organisme a besoin et sur la manière dont les ententes de financement et les partenariats de la CSTIT relatifs aux formations en sécurité devraient fonctionner.

La CSTIT fournit actuellement des fonds à des organismes de formation en sécurité établis au Nunavut et aux Territoires du Nord-Ouest. Aussi accueillera-t-elle volontiers les commentaires sur les moyens d'améliorer ces partenariats.

### Ces consultations se dérouleront du 19 avril au 6 mai 2022.

Prière de consulter le site Web de la CSTIT, au [www.wsc.nt.ca/fr](http://www.wsc.nt.ca/fr) ou au [www.wsc.nu.ca/fr](http://www.wsc.nu.ca/fr), pour poursuivre votre lecture et faire part de vos commentaires en remplissant un questionnaire de sondage en ligne ou en participant à une séance virtuelle.

-30-

Maggie Collins  
Gestionnaire des communications  
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs  
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut  
Tél. : 867-920-3854  
Courriel : [maggie.collins@wsc.nt.ca](mailto:maggie.collins@wsc.nt.ca)

*La CSTIT est un organisme gouvernemental indépendant chargé de l'application des Lois sur l'indemnisation des travailleurs, des Lois sur la sécurité, des Lois sur l'usage des explosifs et des Lois sur la santé et la sécurité dans les mines, ainsi que de leurs règlements connexes.*

*De concert avec ses partenaires, la CSTIT fournit des services à près de 40 000 travailleurs et 4 000 employeurs dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Nous traitons plus de 3 000 demandes d'indemnisation et menons plus de 1 000 inspections chaque année pour maintenir la sécurité des milieux de travail nordiques. La CSTIT est unique au Canada, car il s'agit du seul organisme d'indemnisation à desservir des travailleurs dans plus d'un territoire ou d'une province. Nous sommes fiers d'offrir nos services dans les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.*